



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

DISPOSITIF « ICI ET AILLEURS » 2013

**PROGRAMME DE SOUTIEN A LA CIRCULATION DES
ŒUVRES DU SPECTACLE VIVANT**

Exercice 2013

DOMAINE : Théâtre Danse Musique Pluridisciplinaire

TITRE DU PROJET :

STRUCTURE ACCOMPAGNEE :

PORTEUR DU PROJET :

MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE :

Date limite de dépôt le 13 mai 2013

Tout dossier incomplet est considéré irrecevable

**Le dossier est à retourner par courriel et courrier en 3 exemplaires originaux non reliés à la
Direction Régionale des Affaires Culturelles
à l'attention de Marie-Noëlle Alloucherie
service spectacle vivant
Hôtel Scrive – 1 rue du Lombard
CS 80016 -59041 Lille cedex
marie-noelle.alloucherie@culture.gouv.fr
Tél: 03 28 36 62 11**

ICI ET AILLEURS

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE ACCOMPAGNEE

nom de l'artiste ou de l'équipe artistique :

adresse siège social :

téléphone :

courriel :

adresse de correspondance (si différente) :

nom du contact de l'association ou de la structure :

téléphone :

numéros de licence :

nom du titulaire de la licence :

date (s) de fin de validité :

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

nom et qualité de la structure :

adresse siège social :

téléphone :

courriel :

adresse correspondance si différente :

numéros de licence :

nom du titulaire de la licence :

date (s) de fin de validité :

Identification du responsable de la structure (président, directeur)

nom :

prénom :

fonction :

téléphone :

courriel :

Identification de la personne chargée du dossier :

nom :

prénom :

fonction :

téléphone :

courriel :

APPEL A PROJET – ICI ET AILLEURS

Principe :

Cette aide s'adresse à un lieu de diffusion de spectacle vivant du Nord-Pas-de-Calais s'associant avec au moins deux autres lieux de diffusion, toutes ces structures ne faisant pas l'objet d'un financement en fonctionnement de la Drac Nord-Pas-de-Calais / MCC. Ce dispositif permet :

- un soutien à la circulation des équipes régionales et de leurs œuvres **déjà créées** en région et hors région,
- la promotion du partenariat entre structures de diffusion, autour de projets artistiques, dans une dynamique de réseaux affinitaires et pérennes.

Conditions et modalités de mise en œuvre de l'aide :

- le porteur du projet est un lieu de la région Nord-Pas-de-Calais ne faisant pas l'objet d'un financement en fonctionnement de la Drac Nord-Pas-de-Calais / MCC,
- il doit associer au moins deux autres lieux de diffusion ne faisant pas l'objet d'un financement en fonctionnement de la Drac Nord-Pas-de-Calais / MCC,
- il concerne l'accueil d'une œuvre créée entre le 1er septembre 2010 et le 31 décembre 2012, ayant été repérée par la Drac Nord-Pas-de-Calais / MCC. Une priorité sera donnée aux spectacles ayant fait l'objet d'une aide au titre de la création.
- les lieux partenaires doivent être équipés professionnellement sur les plans scéniques et techniques.

Les partenaires du projet s'engagent à :

- organiser la diffusion du spectacle sur une base minimale de **6 dates achetées pour le théâtre, 4 pour la musique ou la danse**, par les partenaires engagés dans le regroupement,
- mettre à disposition de l'équipe artistique soutenue des moyens financiers, techniques et humains, ainsi que des espaces conformes à l'esprit et aux exigences du spectacle,
- prendre en charge la communication organisée autour du spectacle,
- diffuser l'oeuvre **entre le 1er juillet 2013 et le 31 décembre 2014**.

Lieux éligibles :

Sont éligibles les lieux :

- porteurs du projet et lieux associés dans le partenariat,
- attestant d'une programmation culturelle annuelle régulière,
- disposant d'une équipe permanente (un directeur et/ou des personnels administratifs et technique),
- disposant en propre ou par convention d'un plateau technique son et lumière adapté à la présentation de spectacles vivants,
- disposant de moyens financiers adaptés à son projet artistique et culturel ainsi qu'à ses missions territoriales.

Type d'équipe ou artiste pouvant être soutenu :

Equipe artistique de la région Nord-Pas-de-Calais, indépendante et professionnelle, et repérée par la Drac (musiques savante, contemporaine ou actuelle, danse, théâtre, cirque, arts de la rue, marionnette, etc., mêlant éventuellement d'autres langages artistiques : arts plastiques, arts visuels, poésie sonore, etc.).

Aide financière :

Le montant de l'aide est défini au regard du budget de la diffusion en fonction du nombre des partenariats et la qualité de ceux-ci. Il est plafonné à 25 000 euros et versé en une fois au porteur de projet.

Bilan :

Un bilan est établi entre les structures, les artistes et la DRAC (bilan analytique financier de l'opération faisant apparaître le détail des salaires, nombre de programmateurs mobilisés et bilan qualitatif). Les conditions d'emploi artistique sont un des critères d'évaluation des dossiers.

Calendrier :

Les dossiers complets de demande d'aide à l'accompagnement sont transmis à la DRAC Nord Pas-de-Calais, **par courriel et par courrier en 3 exemplaires originaux non reliés** au plus tard le 13 mai 2013.

La commission de sélection des dossiers est prévue le mardi 18 juin 2013.

Sélection des dossiers :

Les dossiers sont sélectionnés par un comité consultatif, composé de personnalités issues des commissions consultatives musique, danse et théâtre de la DRAC, appelé à évaluer **la qualité de l'accueil et l'accompagnement proposés par les lieux.**

Composition de la demande de subvention Ici et Ailleurs
(à retourner à la DRAC)

La demande de subvention établie par le porteur de projet comprend :

1 Le dossier du dispositif Ici et Ailleurs :

A transmettre par courrier en 3 exemplaires originaux non reliés et par mail, sous format .odt ou .doc, .ods ou .xls. :

- une fiche synthétique,
- présentation des lieux engagés dans le regroupement (programmations, missions, budgets globaux),
- présentation de l'équipe artistique soutenue,
- une note d'intention à propos du plan de diffusion et du partenariat entre les lieux,
- descriptif du projet,
- planning et modalités de la diffusion,
- budget (voir tableau ci-joint),
- convention élaborée entre les lieux engagés dans le regroupement et les équipes artistiques.

2 Le dossier comptable

Les documents signés doivent être transmis uniquement par mail, (1 fichier .pdf par document et n'excédant pas 4 Mo) :

Pour les associations :

- dossier CERFA (12156*3),
- les statuts du porteur de projet dans leur version en vigueur au jour de la demande,
- la délégation de signature (si ce n'est pas le président qui signe),
- le rapport du commissaire aux comptes 2012 signé par le président,
- les derniers comptes annuels 2012 approuvés signés par le président (joindre le compte-rendu de l'AG 2013),
- un rapport d'activités 2012 signé par le président,
- un RIB (récent- adresse en concordance avec l'adresse de l'association et du SIREN).

Pour les autres structures (SARL, EPIC etc.....) :

- lettre de demande de subvention signée par le directeur,
- description du projet signée par le directeur,
- budget prévisionnel détaillé et équilibré du projet signé par le directeur,
- budget prévisionnel global de la structure, signé par le directeur,
- RIB (récent- adresse en concordance avec l'adresse de la Structure et du SIREN),
- extrait Kbis du registre du commerce,
- derniers comptes annuels 2012 approuvés, signés par le directeur (joindre le compte-rendu de l'AG 2013),
- rapport d'activités 2012 signé par le directeur,
- rapport du commissaire aux comptes 2012 signé par le directeur.

Tout dossier incomplet est considéré irrecevable

Les conseillers pour le spectacle vivant sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

Service Spectacle Vivant,

Nathalie Piat, conseillère Théâtre, Arts de la Rue et Arts de la piste

nathalie.piat@culture.gouv.fr

Frédéric Bourdin, conseiller Musique et Danse

frederic.bourdin@culture.gouv.fr

n ° téléphone secrétariat de création : 03 28 36 62 09

**NOTE D'INTENTION DES LIEUX A PROPOS DU PLAN DE DIFFUSION ET DU
PARTENARIAT ENTRE LES LIEUX**

LE PROJET (joindre en supplément un descriptif détaillé sur papier libre)

Description synthétique du projet : démarche, propos principal, discipline dominante
résumé ; distribution, note d'intention, partenaires /co-producteurs

Titre du spectacle :

Date de création :

Année de subventionnement DRAC / MCC :

Montant de la subvention :

Nombre de dates d'exploitation :

LA DIFFUSION

Date et lieu de la première représentation : le __ / __ / ____ **à**

Plan de diffusion envisagé

Dates de diffusion négociées :

Dates	Lieux de diffusion	Type de représentation (scolaires, professionnels, tout public...)	Payant	Non Payant	Coût de cession

Dates de diffusion en cours de négociation :

Dates	Lieux de diffusion	Type de représentation (scolaires, professionnels, tout public...)	Payant	Non Payant	Coût de cession

Budget prévisionnel

Recettes TTC		Dépenses TTC	
– Billetterie :	euros	– Coût de cession	euros
– Nombre de spectateurs		– Transport, défraiement (hors résidence)	euros
– Prix moyen du spectacle	euros	– Droits d'auteurs	euros
– Nombre de représentations			
total	euros	total	euros
Déficit (total dépenses – total recettes)		= euros	